



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Beauvais, le **19 FEV. 2024**

Objet : Installation d'ombrières photovoltaïques sur des parkings poids-lourds.

Réf. : Dossier de porter-à-connaissance du 23 décembre 2023.

Monsieur le Directeur,

En application des articles R. 122-3 et R. 181-46 du Code de l'environnement, vous m'avez transmis, par courrier visé en référence, un dossier de porter-à-connaissance pour un projet d'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings poids-lourds de vos trois sites : « La Caubrière », « La Briqueterie » et « les Murailles », sis rue d'Arsy sur la commune de Rémy (60190).

Par la présente, je vous informe que ces modifications ne sont pas regardées comme substantielles et je vous en donne acte.

Je vous rappelle que le respect des textes réglementaires suivants vous est applicable :

- l'arrêté ministériel du 5 février 2020 - article 1, précisant les rubriques ICPE pour lesquelles les obligations (procédé de production d'énergie renouvelable, système végétalisé ou autre dispositif aboutissant au même résultat) de l'article L. 111-18-1 du Code de l'urbanisme ne s'appliquent pas ;
- l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010 modifié - section V, portant sur les dispositions relatives aux équipements de production d'électricité utilisant l'énergie photovoltaïque.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général

Frédéric BOVET

Société PIHEN LOGISTIQUE
369 route d'Arsy
60190 Rémy

03 44 06 12 60
prefecture@oise.gouv.fr
1 place de la préfecture - 60022 Beauvais
www.oise.gouv.fr

